

FICHE D'INSCRIPTION NOUVEL(LE) ELEVE

Saison 2023-2024

(du 11 septembre 2022 au 6 juillet 2023)



Elève :	enfant <input type="checkbox"/>	adulte <input type="checkbox"/>	a été inscrit dans le passé
			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
.....		
Prénom	NOM		
..... / /	âge :	sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Niveau scolaire :
Date de naissance	en début de saison		à la rentrée de septembre
Représentant légal, si élève mineur :	Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>	
.....		
Prénom	NOM		

Coordonnées :

.....

Adresse postale

.....

Code postal

.....

Ville

Tél 1 : (.....)
père/mère/autre

Tél 2 : (.....)
père/mère/autre

Email 1 : (.....)
Indispensable pour recevoir les informations de l'école. père/mère/autre

Email 2 : (.....)
père/mère/autre

Cours individuel (30 min. hebdomadaire) :

.....

Instrument 1

.....

Professeur

.....

Instrument 2

.....

Professeur

Formation musicale (45 min. ou 1h. hebdomadaire):

FM & chant choral (GS - 10 ans) FM (à partir de 10 ans)

(le mercredi matin à 10h-11h / 10h30-11h30 / 11h00-12h00) (jeudi ou vendredi de 18h à 18h45 ;
selon les âges et le niveau) jour à confirmer. 10 élèves min.)

Pratique collective (1h. hebdomadaire):

Chœur d'enfants (CP - 14 ans)

le mardi de 17h15 à 18h15

Pour finaliser le dossier d'inscription, vous devez :

- préciser le type de paiement :

<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> 1x (annuel)	<input type="checkbox"/> virement bancaire (1x.)
	<input type="checkbox"/> 3 (trimestriel)	Attention : les chèques doivent impérativement avoir le même montant et le nom de l'élève au dos. (Voir tableau à la suite).
	<input type="checkbox"/> 10x (mensuel)	

- joindre à cette fiche dûment complétée, paraphée (pages 1 et 2) et signée (page 3).

- un justificatif de domicile obligatoire pour bénéficiaire du tarif subventionné SNA
- votre règlement par chèque(s) à l'ordre de L'Arpège.

Pour les règlements par virement bancaire, le dossier sera pris en compte une fois le compte de L'Arpège crédité. **Marquer obligatoirement le libellé/motif de virement avec inscription** + prénom et nom de l'élève.

Les inscriptions auront lieu le **samedi 9 septembre de 10h00 à 17h00** dans le cadre du **Forum des associations** au stade de Pacy/Ménilles.

TARIFS saison 2023 / 2024

Disciplines	Frais de scolarité	Cotisation	Total	(hors SNA)
-------------	--------------------	------------	-------	------------

Cours individuel (durée 30 min.)

- piano, guitare, violon, flûtes, saxo, batterie, chant	➔ 303,00 (654,00)	39,00	342,00	(693,00)
- second instrument	➔ +654,00	non	+654,00	

Pratique collective (durée 1 h. – niveau CP minimum)

- chœur d'enfants	➔ 123,00 (idem)	39,00	162,00	(idem)
-------------------	-----------------	-------	--------	--------

FORMULE A

1 cours individuel	➔ 399,00* (777,00)	39,00	438,00	(816,00)
+ 1 cours de FM				(* tarif réduit)

Formation musicale

- solfège et chant choral	➔ 123,00 (idem)	39,00	162,00	(idem)
---------------------------	-----------------	-------	--------	--------

FORMULE B

1 cours individuel	➔ 522,00* (900,00)	39,00	561,00	(939,00)
+ 1 cours FM				
+ 1 pratique collective				(* tarif réduit)

**Tous les cours sont dispensés à L'Arpège
Pôle culturel de la Vallée d'Eure
7 rue du Château 27120 Pacy-sur-Eure**

Paielement en 3 fois ou 10 fois

Cours individuel d'instrument/chant:	(hors SNA) 3 x 114 (3 x 231,00)	(hors SNA) 10 x 34,20 (10 x 69,30)
Pratique coll./ Eveil / FM seul	3 x 54 (idem)	10 x 16,20 (idem)
FORMULE A	3 x 146 (3 x 272,00)	10 x 43,80 (10 x 81,60)
FORMULE B	3 x 187 (3 x 300,00)	10 x 56,10 (10 x 93,90)

Conditions de remboursement

Il est rappelé que toute année scolaire commencée est due dans son intégralité et qu'en cas d'arrêt de l'élève en cours d'année, aucun remboursement ne pourra être fait sauf :

- abandon pour raison de force majeure (mutation professionnelle, maladie grave, etc), l'arrêt devant alors faire l'objet d'un examen par le CA qui statuera sur un remboursement au prorata ;
- cas particulier d'un nouvel élève débutant et qui « décrocherait » lors du premier mois et qui informerait par écrit le bureau de son arrêt au plus tard le **1er octobre 2023**.

Ces conditions strictes sont dictées par le fait que les heures et la rémunération des enseignants sont arrêtées contractuellement à la suite des inscriptions sans possibilité de modification par l'association avant la rentrée suivante.

Tarif famille nombreuse

Si 3 membres ou plus d'une même famille (père-mère-enfants) prennent un cours individuel d'instrument, une réduction de 10 % au-delà du premier cours d'instrument est appliqué au moment de l'inscription.

La réduction est toujours calculée sur la base du tarif du cours d'instrument seul, hors cotisation qui reste due en totalité, soit 10% de 303 euros. Le prix des autres pratiques (FM ou collectives) n'est pas pris en compte dans la réduction.

Ex: 1 parent et 2 enfants prennent chacun un cours d'instrument
soit $(303 \times 3) + (3 \times 39) - 2 \times (303 \times 10\%) = 965,40$ euros ou lieu de 1026,00 euros.

Merci de contacter le trésorier de l'association par mail avant de remettre les dossiers d'inscription afin de vérifier le juste montant du règlement ou (des) chèques à joindre.

Vos engagements

- *Je dispose d'un contrat d'assurance responsabilité civile.*

(condition indispensable, l'association n'assurant ni vous ni vos biens lors de l'exercice de vos activités musicales.

- *Je m'engage à respecter le règlement intérieur de L'Arpège.*

(disponible sur le site www.larpege.fr)

.....
Date et lieu

.....
inscrire la mention « lu et approuvé »

.....
Signature